

doc
CA1
EA
84R26
FRE

DOCS
CA1 EA 84R26 FRE
Conference internationale de
l'education (39eme : 1984 : Geneve
Suisse)
Rapport de la delegation du Canada
a la 39e session de la Conference
internationale de l'education

b 2133106 (F)

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

A LA 39E SESSION DE LA

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

(BIE/UNESCO)

Genève, 16-25 octobre 1984

43-246-625

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

NOV 8 1987

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Avant-propos	
I Contexte	1
II But	3
III Participants	
1. Délégation et observateurs du Canada	3
2. États et organisations	6
IV Organisation de la Conférence	
1. Séances plénières	7
2. Commission I	8
3. Commission II	9
4. Organisation de la délégation du Canada en vue de la Conférence	9
V Méthodes de travail de la Conférence	
1. Plénière - Séance d'ouverture	11
2. Discussions en plénière - Contribution du Canada	12
3. Commission I	
a) Intervention du Canada.....	15
b) Discussion.....	17
4. Commission II	
a) Intervention du Canada.....	21
b) Modifications proposées par le Canada	23
c) Discussion.....	25
5. Plénière - Séance de clôture	26

VI	Commentaire général sur la Conférence	
	1. Vue d'ensemble de la Conférence	26
	2. Digressions de nature politique	30
	3. Contribution du Canada	31
VII	Commentaires et recommandations de la délégation du Canada	33
	Annexes	

AVANT-PROPOS

La délégation du Canada a eu le plaisir de participer à la 39e session de la Conférence internationale de l'Éducation. Il était important pour le Canada d'être présent, de faire part de son expérience ainsi que de profiter de l'expérience des délégations d'autres États membres. Le profond intérêt du Canada à l'égard de la Conférence apparaît déjà dans la diversité de la composition de la délégation du Canada. Le thème de la Conférence revêtait également une importance particulière pour les éducateurs canadiens, de même qu'il reflétait l'extrême importance de la science et de la technologie, en matière d'éducation, dans le monde qui nous entoure.

Les délégués du Canada ont jugé extrêmement important de ne pas laisser les digressions sur la paix et le désarmement, et sur le "travail socialement utile" interférer avec leur objectif de discuter de l'enseignement primaire. La position du Canada est claire: si l'on éduque les enfants comme il convient de le faire, on formera une nation éduquée qui aura la sagesse de veiller sur la paix et le désarmement. Nous avons également reconnu à quel point nous, délégués du Canada, avions de la chance de vivre au Canada.

Le cadre de la Conférence qui s'est tenue à Genève était stimulant en lui-même, rien qu'à voir les délégués de si nombreux États membres, de formation et de mœurs si différentes, se réunir pour discuter du droit fondamental de tous à attendre et à recevoir l'éducation.

On pense à cette citation d'Anna Jameson (1938):

"Le but véritable de l'éducation est de chérir et de développer la semence d'immortalité déjà déposée en nous, d'épanouir au maximum les aptitudes de toutes sortes dont Dieu qui nous a faits nous a dotés".

Mabel DeWare

I- CONTEXTE

Fondé en 1925 à Genève à titre d'organisme privé, le Bureau international d'éducation (BIE) est devenu en 1929 la première organisation intergouvernementale dans le domaine de l'éducation. Au cours des quarante années qui ont suivi, sous la direction du célèbre psychologue suisse Jean Piaget, le BIE a vu ses membres se multiplier sans cesse, lui qui n'avait réuni au départ que trois participants*. Bien plus tard, en 1969, le Bureau international d'éducation devient partie intégrante de l'Unesco, tout en conservant son autonomie intellectuelle et fonctionnelle. Aujourd'hui, le BIE est au service des 160 États membres de l'Unesco.

Le but de l'Unesco est de "contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples". Partie intégrante de l'Unesco, le BIE travaille à la réalisation de cet objectif primordial.

Plus précisément, le BIE s'efforce également d'atteindre trois objectifs de l'actuel Plan à moyen terme (1984-1989) de l'Unesco:

* Equateur, Pologne, République et Canton de Genève.

- promotion de la formulation et de l'application de politiques et amélioration de la planification en matière d'éducation;
- amélioration du contenu, des méthodes et des techniques de l'éducation;
- développement et promotion des systèmes et services d'information à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Enfin, selon ses propres déclarations, le BIE assume les quatre grandes fonctions suivantes:

- organiser au moins une fois tous les deux ans, une Conférence internationale de l'éducation;
- entreprendre, souvent en collaboration avec d'autres organismes et des unités de l'Unesco, des études internationales et comparées dans le domaine de l'éducation;
- constituer et entretenir une bibliothèque internationale de l'éducation et une exposition internationale permanente sur l'éducation;
- maintenir un système de documentation et de diffusion de l'information en matière d'éducation.

II - BUT

En organisation et en convoquant la 39e session de la Conférence internationale de l'éducation à Genève du 16 au 25 octobre 1984, le BIE répondant directement à sa première fonction et indirectement aux trois autres. Le BIE se conformait également à son rôle au sein de l'Unesco et dans le cadre du Plan actuel à moyen terme. La Conférence internationale de l'éducation a été conçue pour aider les États membres à promouvoir le partage des nouvelles connaissances sur le développement de l'éducation dans le monde.

III - PARTICIPANTS

1. Délégation et observateurs du Canada

Voici la liste des participants de la délégation du Canada à la 39e session:

CHEF DE LA DELEGATION

Madame Mabel DeWare

Ministre des Collèges communautaires

Province du Nouveau-Brunswick

SOUS-CHEF DE LA DELEGATION

M. Mel Fenske

Sous-ministre de l'Éducation

Développement des programmes

Province de l'Alberta

DELEGUES

Mme Liliane Beauchamp

Présidente

Association canadienne d'éducation

de langue française

M. Pat Fleck

Directeur

Direction des projets spéciaux

Ministère de l'Éducation et Ministère

des Collèges et Universités

Province de l'Ontario

M. René de Chantal

Directeur

Direction des relations

avec les universités

Ministère des Affaires extérieures

Gouvernement du Canada

M. Ron Lane

Président

Association canadienne des commissaires d'écoles

M. John Millons

Chef, Direction de la liaison

Direction générale de l'aide

à l'éducation

Secrétariat d'État

Gouvernement du Canada

M. Norman Ryan

Directeur général du développement pédagogique

Ministère de l'Éducation

Province de Québec

M. Glenn Nicholls
Sous-ministre adjoint de l'Éducation
Administration et Finances
Ministère de l'Éducation
Province du Manitoba

OBSERVATEURS

Mr. Henry Armstrong
Directeur exécutif
Association des Commissaires
d'écoles de Colombie-Britannique

M. Bob Leighton
Adjoint administratif auprès du ministre
des collèges communautaires
Province du Nouveau-Brunswick.

2. Etats et organisations

La Conférence a été suivie par les représentants de 120 États membres de l'Unesco, un État non membre; l'OLP; huit organisations du système des Nations Unies, onze autres organisations intergouvernementales et 23 organisations internationales non

gouvernementales. La Conférence a réuni 455 délégués, dont 33 ministres et 21 sous-ministres de l'Éducation, plus 69 représentants et observateurs.

IV - ORGANISATIONS DE LA CONFÉRENCE

La Conférence est organisée autour de séances plénières et de deux commissions. Deux séances plénières ont eu lieu tous les jours, du mardi 16 octobre au samedi 19 octobre et la séance plénière de clôture a eu lieu le jeudi 25 octobre. Les travaux de la Commission I ont occupé cinq séances, les lundi, mardi et mercredi après-midi, 22, 23 et 24 octobre. Les travaux de la Commission II ont commencé le samedi 19 octobre et ont occupé sept séances avant la fin des discussions l'après-midi du 24 octobre.

1. Séances plénières

Après l'ouverture officielle, l'élection du Bureau et l'adoption de l'ordre du jour, les séances plénières de la première semaine ont été consacrées à l'examen du thème: "L'éducation pour tous dans le nouvel environnement scientifique et technique et en tenant compte des groupes défavorisés". La discussion s'est déroulée autour de deux questions principales:

- les politiques, situations et plans des différentes nations
face à l'éducation pour tous, notamment en ce qui concerne les
groupes défavorisés, et
- l'impact de la science et de la technologie sur le développement
de l'éducation.

Au cours de la séance plénière de clôture, les délégués ont approuvé les rapports émanant des deux commissions et le rapport de la Conférence dans son ensemble.

2. Commission I

La Commission a étudié les principales tendances du développement de l'éducation dans les États membres au cours des trois dernières années. Pour étudier une discussion superficielle portant sur un large éventail de questions, la Commission a concentré son attention sur trois sujets:

- articulation entre éducation scolaire et éducation extrascolaire;
- technologies nouvelles et éducation;
- répartition des ressources entre les différents secteurs de
l'éducation et de la formation.

3. Commission II

La Commission II a traité le thème de la Conférence, à savoir: "Généralisation et rénovation de l'enseignement primaire dans la perspective d'une initiation scientifique et technique appropriée".

(Il y a lieu de remarque qu'avant son arrivée à Genève, la délégation du Canada n'a pas reçu le document de travail relatif à la Commission II rédigé par le secrétariat du BIE à partir des mémoires des États membres sur le thème spécial).

La Commission II était également chargée de discuter de l'avant-projet de recommandation no.74 aux ministères de l'Éducation concernant le thème spécial et de présenter un projet refondu à la séance plénière de clôture pour y être étudié et adopté.

4. Organisation de la délégation du Canada en vue de la Conférence

Le travail d'organisation en vue de la Conférence, a été réparti comme suit entre les délégués du Canada.

- Mme Mabel DeWare a dirigé la délégation du Canada assistant aux séances plénières, présidé les réunions distinctes de la délégation et rempli le rôle d'hôtesse du Canada aux différentes réunions mondaines.

- Mme Liliane Beauchamp et MM. René de Chantal, Norman Ryan, Wilf Brown et Glenn Nicholls ont couvert les séances de la Commission I.
- MM. Pat Fleck, Mel Fenske, Ron Lane et John Millons ont été assignés aux séances de la Commission II.
- Le Groupe de rédaction de MM. Brown, Fenske et Millons a rédigé le discours principal du Canada à la séance plénière et les projets de modification de l'avant-projet de recommandation no.74.
- M. Norman Ryan a rédigé la principale intervention du Canada à la Commission I. (copie disponible au secrétariat du CMEC).
- M. Pat Fleck a rédigé la principale intervention du Canada à la Commission II. (copie disponible au secrétariat du CMEC).
- Mme Liliane Beauchamp et MM. de Chantal et Ryan ont vérifié et mis la dernière main à la traduction française du discours à la séance plénière.
- M. Glenn Nicholls a coordonné la rédaction du rapport final de la délégation du Canada.

La délégation du Canada s'est réunie à la mission du Canada à Genève chaque matin avant le début des séances et les personnes chargées de la rédaction et de la traduction ont consacré à ce travail bien des heures le soir.

V. METHODES DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE

1. Plénière - Séance d'ouverture

M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco prend la parole à la première séance plénière de la Conférence. Il donne un aperçu des grandes tendances de l'éducation, ces dernières années, et signale en particulier les faits suivants:

- on a constaté de fortes augmentations des effectifs scolaires aux niveaux primaire et secondaire dans l'ensemble du monde, et des déclins en Europe et en Amérique du Nord.
- c'est dans l'enseignement supérieur que l'augmentation relative du nombre d'étudiants a été la plus notable.
- les inscriptions d'élèves du sexe féminin en pourcentage du total de l'effectif ne progressent qu'é lentement.
- en dépit d'une baisse du taux d'analphabétisme des adultes, dans l'ensemble du monde, le nombre des analphabètes augmente.
- étant donné qu'il y a peu d'espoir de voir une augmentation sensible des ressources allouées à l'éducation à brève échéance, il est extrêmement important d'améliorer sensiblement l'efficacité des systèmes scolaires.

Et M. M'Bow de conclure: "Aucun domaine d'activité n'offre un champ plus vaste à une collaboration fructueuse entre gouvernements, institutions et personnes que ne le fait l'éducation, qui est notre sécurité pour l'avenir et un facteur essentiel de compréhension entre les nations".

(Un exemplaire de l'allocution du directeur général est disponible au secrétariat du CMEC).

La première séance plénière élit alors à la présidence Mme Ruth Lerner de Almea, ministre de l'Éducation du Venezuela et huit vice-présidents, qui sont délégués de la Chine, de la France, du Gabon, du Guatemala, de l'Inde, de la Tunisie, de la Tanzanie et de l'U.R.S.S.

Le rapporteur général de la Conférence est Mme Janice Voblewska, déléguée de la Pologne.

2. Discussions en plénière - Contribution du Canada

Aux séances plénières suivantes, tous les délégués présentent des exposés axés sur les politiques, situations et plans de leur propre nation en ce qui concerne l'éducation pour tous, notamment pour les groupes défavorisés, et sur l'impact de la science et de la technologie sur le développement de l'éducation dans leur pays.

Mme Mabel DeWare, chef de la délégation du Canada, présente la déclaration du Canada en séance plénière le 19 octobre. Mme DeWare souligne quelques-uns des principaux points du rapport intitulé "L'enseignement au Canada, 1981-1983" rapport du Canada rédigé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le Secrétariat d'État du Canada et les ministères de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, en vue de sa distribution à tous les délégués présents à Genève.

(Un exemplaire du rapport est disponible au secrétariat du CMEC).

Dans sa déclaration sur la situation de l'éducation au Canada, Mme DeWare met en relief:

- la structure décentralisée de l'éducation au Canada, dont la responsabilité première incombe aux gouvernements provinciaux, qui délèguent une part de leurs responsabilités aux conseils scolaires locaux, le gouvernement fédéral assurant un soutien financier dans des domaines comme l'enseignement et la formation postsecondaires, l'enseignement de la langue officielle minoritaire et de la langue seconde ainsi que la recherche universitaire.
- les dispositifs de consultation entre les divers paliers de gouvernement, notamment les sessions du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), et les contacts au niveau fédéral-provincial entre le Conseil, le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires extérieures.

- l'importance, au Canada, de l'accès à l'éducation de tous les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans (18 ans dans la plupart des cas), notamment de ceux qui ont des besoins particuliers (enfance en difficulté, défavorisés, handicapés), ceux qui parlent la langue de la minorité, ceux dont le milieu culturel est celui des Indiens ou des Inuit, ceux qui vivent dans des régions éloignées.
- les activités de "rénovation", entre autres deux grandes études sur l'enseignement des sciences, la recherche en éducation à l'intention des personnes ayant des besoins particuliers, la formule de financement et la gestion des systèmes, la mise au point d'instruments de mesure et l'impact des nouvelles technologies sur l'éducation.
- les progrès technologiques prometteurs dans les programmes d'initiation à l'informatique, l'utilisation des vidéotex et des communications par satellite, l'intégration de l'informatique dans la formation et le recyclage des enseignants.
- l'augmentation du nombre des adultes qui participent à une vaste gamme de possibilités d'éducation scolaire et extrascolaire.
- les initiatives visant à rehausser la qualité de l'enseignement et à favoriser une relation privilégiée entre l'éducation et le monde du travail.
- le désir du Canada d'obtenir un siège au Conseil du Bureau international d'éducation.

Et Mme DeWare de déclarer; "Peut-être le rôle primordial de nos systèmes d'éducation dans les années à venir consistera-t-il à apprendre aux citoyens et aux élèves à s'ouvrir aux possibilités de changement, de sorte qu'ils puissent s'adapter plus rapidement aux complexités et aux exigences de la vie et du travail dans la société moderne". Le texte intégral de la déclaration de Mme DeWare à la séance plénière est disponible au secrétariat du CMEC.

3. Commission I

La Commission I élit M. Ahmad Al-Mazroie, du Koweït, président, des représentants de la République démocratique allemande et du Bangladesh, vice-présidents et Mme Catherine Stenou, de la Grèce,

a) Intervention du Canada

La principale intervention du Canada à la Commission I, prononcée en français par M. Norman Ryan, trace une vue générale des tendances majeures en éducation au Canada. Elle traite ensuite expressément de faits nouveaux en rapport avec les trois thèmes d'étude de la Commission.

i) Articulation entre l'éducation scolaire et extrascolaire

M. Ryan évoque les mesures suivantes qui sont mises en oeuvre pour améliorer l'articulation:

- le renforcement des liens entre la formation professionnelle et les ressources des différents milieux de travail, par exemple, l'enseignement coopératif.

- une plus grande précision des responsabilités de formation entre certains ministères, dont ceux de l'éducation, de la main-d'oeuvre, des affaires sociales, de l'agriculture, tout en maintenant une forte coordination entre ces ministères.

- la formulation de mandats très précis, en matière de formation des jeunes et des adultes, confiés à des organismes d'État, ainsi qu'à des agences paragouvernementales ou privées, par exemple les centres d'enseignement à distance.

- la mise en place progressive de systèmes de reconnaissance des acquis de formation scolaire et extrascolaire.

- l'articulation des services de l'éducation des adultes avec ceux de l'enseignement ordinaire.

- la création d'écoles communautaires.

ii) Technologies nouvelles en éducation

La déclaration du Canada sur cet aspect du thème met en lumière l'utilisation croissante de la radio, de la télévision, des micro-ordinateurs, des systèmes informatisés d'orientation, des

vidéotex et de la communication par satellite. Les technologies nouvelles en éducation donneront aux enseignants plus de temps pour se consacrer aux "aspects plus intéressants, plus créateurs et plus professionnels de leur tâche".

iii) Répartition des ressources entre les différents secteurs de l'éducation et de la formation

M. Ryan cite des exemples pour illustrer comment les ressources sont réparties entre les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'éducation multiculturelle, l'éducation des peuples autochtones, etc. Il insiste sur la nécessité d'examiner les besoins en ressources de l'éducation des personnes âgées et de celle des enfants en bas-âge. Le document du Canada souligne également l'exigence de mesures visant à augmenter l'efficacité et la rentabilité des budgets.

b) Discussion

On trouvera ci-dessous un résumé des questions maintes fois soulevées par les délégués au cours des trois journées de discussion, en particulier celles qui se rapportent aux trois thèmes de la Commission

I:

Au sujet de l'articulation entre l'éducation scolaire et extrascolaire, la plupart des délégations reconnaissent la nécessité de prendre en compte les forces éducatives disponibles hors du système scolaire: moyens de communication de masse, services sociaux et organisations communautaires. De nombreuses délégations mettent aussi l'accent sur la nécessité d'organiser de nouvelles formes d'éducation pour répondre, d'une part, aux besoins non satisfaits et, d'autre part, aux besoins émergents, notamment ceux résultant des technologies nouvelles d'information et de communication. Tout le monde semble reconnaître que le système scolaire doit évoluer à mesure du développement des technologies nouvelles et que la principale obligation de l'école à cet égard devrait être de développer chez les élèves la faculté de discernement, l'esprit critique et la créativité.

Dans la discussion du deuxième grand thème, à savoir, les technologies nouvelles en éducation, on constate que les pays industrialisés ont introduit les technologies nouvelles de communication dans leur système éducatif comme une nécessité absolue à cause de leur importance dans la vie quotidienne comme dans le monde du travail. Bien que le potentiel de ces technologies soit immense pour la poursuite de la généralisation de l'enseignement primaire et la rénovation de l'enseignement dans les pays en développement, il est clair que les problèmes financiers, techniques et psychologiques sont énormes. Les délégations de pays à tous les stades de développement ont souligné la nécessité d'appliquer les technologies de communication et d'information

pour atteindre les objectifs de société à long terme plutôt que les visées économiques à court terme.

Les opinions sont partagées quant à l'application des technologies modernes, mais la plupart des délégations conviennent de l'importance de la technologie informatique dans la formation technique et l'enseignement supérieur pour la promotion de l'alphabétisation et la rénovation de l'enseignement général dans les disciplines scientifiques. Bien que l'on reconnaisse largement que l'emploi de l'informatique va entraîner des changements dans la pédagogie, certains rappellent vigoureusement qu'on ne peut ni ne doit remplacer les enseignants par des machines. Les technologies nouvelles constituent au contraire des moyens puissants de valoriser l'activité pédagogique et de faciliter l'éclosion de modes précis d'apprentissage. Dans les années à venir, la difficulté essentielle ne résidera pas dans la manipulation des machines, mais dans la conception et l'utilisation de logiciels appropriés. Les délégués insistent fortement sur la nécessité d'échanges et de projets pilotes entre les pays industrialisés détenteurs des équipements et du savoir-faire et les pays en développement. Ils ont l'impression que l'Unesco pourrait faciliter la coopération dans ce domaine.

Quant au troisième grand thème, "la répartition des ressources entre les différents secteurs de l'éducation et de la formation", les délégations des pays industrialisés et des pays en développement ont, les unes comme les autres, fait part d'une stagnation ou d'une

diminution des ressources allouées à l'enseignement en pourcentage des dépenses publiques totales au profit d'autres services sociaux faisant pression sur des ressources publiques déjà faibles. La réaction principale a consisté à s'évertuer pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles tout en recherchant des sources complémentaires de financement. Il est également question de sources moins conventionnelles de financement: l'affectation d'un pourcentage fixe du produit d'une loterie nationale aux programmes d'alphabétisation; des impôts déterminés sur les entreprises commerciales et industrielles aux fins de la formation professionnelle; l'auto-assistance de la collectivité en vue de la construction et de l'entretien des écoles; l'apport financier de ministères autres que celui de l'éducation, qui engendrent des besoins d'éducation et de formation. Bien que la majorité des délégués pensent que la diminution du financement public compromet la capacité d'adaptation de l'éducation au changement technologique et social et risque d'aggraver les inégalités en matière d'éducation, une ou deux délégations sont d'avis qu'il est possible de réaliser des économies d'ordre technologique ou autre sans porter préjudice à la qualité de l'enseignement.

Le débat le plus animé s'est concentré sur la question de savoir si les pays en développement devaient continuer, comme ils le font avec l'appui de l'Unesco, d'attribuer la priorité absolue à l'enseignement primaire, ou concentrer les maigres ressources disponibles sur les secteurs de l'éducation des adultes et de l'enseignement supérieur, qui peuvent contribuer plus directement au

développement économique. Etant donné que l'éducation est un processus progressif et cumulatif, il est difficile d'établir des priorités entre les types d'éducation, mais la plupart des délégations jugent que leur pays doit continuer d'accorder la priorité à l'enseignement primaire, car, comme le déclare un délégué, l'enseignement primaire est "la base de la pyramide de l'enseignement".

4. Commission II

La Commission II élit M. Charles Hunmel, de la Suisse, président, des représentants du Chili et de la Jordanie, vice-présidents et M. Legesse Negewo, de l'Éthiopie, rapporteur.

La Commission II nomme un comité de rédaction chargé de rédiger le projet final de recommandation no.74. Les États membres présentent plus de 200 modifications au comité composé de huit délégués (Argentine, Bénin, Chine, France, Irak, Espagne, U.R.S.S. et États-Unis). M. J. Tena-Antigas, de l'Espagne assume la présidence du comité de rédaction.

a) Intervention du Canada

Le style de discussion de la Commission II est très différent de celui de la Commission I et des séances plénières. Le président montre beaucoup de vigueur à dissuader les États membres de présenter des déclarations formulées en termes généraux sur le sujet spécial.

Il insiste au contraire pour que les États membres qui le désirent fassent des déclarations plus courtes et plus précises sur chacune des quatre subdivisions du thème spécial, et finalement sur le projet de recommandation. Les quatre subdivisions sont les suivantes:

- i) Généralisation de l'enseignement primaire.
- ii) Rénovation de l'enseignement primaire.
- iii) Initiation appropriée aux sciences et à la technologie au niveau primaire.
- iv) Collaboration régionale et internationale en matière d'enseignement primaire.

La discussion de chaque subdivision est prévue pour des séances déterminées de la Commission et, après chaque intervention d'un État membre, le président invite tous les États membres à formuler commentaires et questions. Ce style d'approche facilite une discussion très vivante sur bien des questions et rend les séances beaucoup plus utiles aux délégations qui y prennent part que ce n'est généralement le cas.

Dans le cadre de ce style de discussion, le Canada choisit de ne pas rédiger une déclaration unique embrassant la totalité du sujet, mais plutôt un ensemble de notes devant servir à des interventions à propos de chaque subdivision du thème ou dans la discussion de points soulevés par d'autres États membres.

Le chef de la délégation a demandé à M. Patrick Fleck d'être le principal porte-parole du Canada à la Commission II, aussi celui-ci assiste-t-il, en compagnie de M. Ron Lane, à toutes les séances de la Commission. D'autres membres de la délégation assistent cependant aux séances, quand l'occasion se présente et, outre M. Fleck, MM. Lane et Millons interviennent au nom du Canada.

A un moment ou à un autre, le Canada place tous les éléments de l'ensemble de notes mentionnées ci-dessus. En outre, la délégation du Canada participe à un grand nombre de discussions ad hoc qui font suite aux interventions d'autres États membres.

b) Modifications proposées par le Canada

La délégation du Canada a reçu le projet de recommandation no.74 juste avant son départ pour Genève. Or, la date limite de remise des projets de modification était le 19 octobre (jour d'ouverture des séances de la Commission) à 17 heures. Le Canada a rédigé et remis neuf projets de modification -- P.M.72 à 80 . Le 23 octobre, deux séances de la Commission se passent à discuter du projet révisé de recommandation no.74 qui sort du Comité de rédaction (voir document ED/BIE/CONFINTED 39/9 (Prov.) .

Les projets de modification du Canada obtiennent d'assez bons résultats au Comité de rédaction et aux séances de la Commission:

P.M.72.

Le Canada entend changer la signification de l'éducation "reposant sur la paix" en "contribuant à la paix". A la suite d'un compromis, la nouvelle idée est rajoutée et l'ancienne est conservée. Le Canada entend également supprimer la référence à la "sécurité": ce qui est fait.

P.M.73

La "clause fédérale" demandée par le Canada est ajoutée au texte.

P.M.74

Le texte final ne tient pas compte de l'objection du Canada à la référence aux "besoins du développement économique des sociétés".

P.M.75

La "participation active" devient la "participation effective". Donc le souci dont fait état la suggestion du Canada d'ajouter le membre de phrase "s'assurer..." est en partie reconnu.

P.M.76

Le Canada tente ici de supprimer le membre de phrase "travail...socialement utile". Nous ne réussissons pas à supprimer ce membre de phrase du projet de recommandation, mais nous parvenons à faire insérer la phrase suivante dans le paragraphe 43 du projet de rapport de la Commission II (voir l'exemplaire du rapport intégral de la Conférence):

"Certains délégués s'opposent à la notion de travail productif et socialement utile dans ce contexte".

P.M.77

L'objectif du projet d'amendement du Canada est de faire remarquer que toutes les conséquences de la technologie pour les programmes scolaires ne sont pas nécessairement favorables. À nouveau, comme pour le P.M.76, le projet de recommandation ne tient pas compte de la préoccupation du Canada, mais on retrouve celle-ci dans le projet de rapport de la Commission II, en particulier au paragraphe 46.

P.M.78

La demande du Canada d'ajouter un membre de phrase pour tenir compte de notre système fédéral dans un contexte de production de matériels pédagogiques est acceptée.

P.M.79

La demande du Canada d'insérer des avenants précis pour restreindre les travaux du BIE aux dispositions des plans de travail, programmes et budgets de l'Unesco n'est pas adoptée. On fait valoir que ces restrictions s'appliquent d'elles-mêmes dans le cadre des relations de travail entre le BIE et l'Unesco.

P.M.80

La demande du Canada de rendre le texte valable pour les deux sexes ("il ou elle" à la place de "il", etc.) est acceptée et incorporée dans le projet révisé.

c) Discussion

La discussion au sein de la Commission II est vivante. On compte des centaines d'interventions à chaque séance; certaines ne durent qu'une minute, d'autres nettement plus longtemps. Le rapport de la

Commission rend bien compte du début de la discussion. La diversité des États membres, quant à leur taille, au développement de leur système d'enseignement, à leur structure et idéologie politiques rend impossible d'arriver à un consensus sur toutes les questions.

Il y a bien de faire remarquer la totale divergence des vues exprimées sur la convenance d'une introduction discrète des disciplines scientifiques et techniques dans les premières années d'enseignement. Là où il y a consensus, par contre, c'est pour reconnaître qu'il est à tout le moins possible d'introduire les méthodes et notions scientifiques dans le cadre d'une approche intégrée des matières, dès les toutes premières années.

5. Plénière - Séance de clôture

A la séance plénière de clôture qui a lieu au matin du 25 octobre, le rapport de la Commission I, le rapport de la Commission II et le projet final de recommandation no.74 (voir Annexe I) sont adoptés, à de légères modifications près, à l'unanimité.

VI. COMMENTAIRE GENERAL SUR LA CONFÉRENCE

1. Vue d'ensemble de la Conférence

Comme on l'a indiqué dans des rapports antérieurs sur les conférences BIE/Unesco, les discussions tenues au fil des années à

Genève ont en fait constitué un "parlement mondial" où l'on traite des questions d'éducation. Les délibérations d'octobre 1984 révèlent un large consensus sur un certain nombre de grands soucis et besoins. Ce consensus se reflète dans les rapports adoptés le dernier jour de la Conférence.

Sans répéter inutilement la documentation de ces rapports, on attire ici l'attention du lecteur, en guise de vue d'ensemble, sur les principales opinions suivantes sur lesquelles il y a eu consensus à la Conférence:

- on constate une prise de conscience nette de la nécessité d'établir comme préoccupations majeures de la communauté internationale l'obtention de l'enseignement primaire universel et l'élimination de l'analphabétisme.
- Une profonde inquiétude se fait jour au sujet des graves restrictions qui touchent les budgets de l'éducation dans presque tous les pays. Le cadre général est celui d'une stagnation ou d'une réduction des ressources consacrées à l'éducation et les perspectives d'un accroissement de la part du budget affectée à l'éducation ne semblent pas favorables.
- Quant il s'agit de l'articulation entre éducation scolaire et extrascolaire, il est essentiel de tenir compte de la totalité des forces éducatives disponibles dans les divers secteurs de la société. Il n'est pas possible de ramener l'éducation à la seule fréquentation scolaire.

- Bon nombre de pays recourent aux technologies modernes :
auxiliaires audiovisuels, radio, télévision, télévision en circuit fermé, magnétocassettes, satellites de communication. Toutefois, le recours aux technologies nouvelles en éducation, loin de rétrécir l'écart entre les pays industrialisés et les pays en développement, risque de contribuer à l'élargir.
- Il n'est pas toujours facile de distinguer l'informatique dans l'éducation de l'éducation à l'informatique. Tous les pays sont d'accord sur l'importance de l'informatique dans l'enseignement supérieur, tant comme objet d'étude que comme moyen d'enseignement et de recherche. Certains pays pensent qu'il y a lieu de familiariser, dès l'école primaire, les jeunes élèves avec la technologie nouvelle, tandis que pour d'autres, il convient d'observer une grande prudence afin d'éviter aux enfants une surcharge au détriment d'apprentissage plus fondamentaux.
- Bien que l'emploi des technologies ne doive pas conduire à substituer des machines aux enseignants, l'emploi de l'informatique va entraîner de profonds changements dans la pédagogie.
- Il est nécessaire d'adapter les technologies à l'environnement socio-économique et au niveau de développement du pays qui les utilise afin d'éviter toute rupture culturelle et un déséquilibre entre centres urbains et centres ruraux, par exemple. Des recherches sont nécessaires pour permettre d'adapter certains types de matériels à des environnements culturels particuliers.
- Il y a lieu de mettre particulièrement l'accent sur le

- développement de formes non traditionnelles d'éducation au service des jeunes enfants dans les pays en développement: association de l'alphabétisation des femmes avec les programmes préscolaires, l'instruction à la maison et les équipes éducatives itinérantes.
- L'éducation extrascolaire doit s'adresser en premier lieu aux adultes des groupes les plus défavorisés: analphabètes, femmes, migrants, chômeurs, jeunes ayant quitté prématurément l'école.
 - Les éducateurs se heurtent à des secteurs délicats comme l'enseignement des langues étrangères, la promotion du statut des enseignants, la formation et le recyclage des personnels, la fabrication de matériels pédagogiques peu coûteux et les dispositions pertinentes à l'égard des enfants surdoués.
 - Des pays fondent de grands espoirs sur la coopération régionale et internationale, en particulier sur le plan de la rénovation de l'enseignement.
 - Le renforcement d'échanges bilatéraux, régionaux et internationaux d'information, de livres, de matériels non imprimés, d'idées et d'expériences rencontre un appui unanime.
 - On considère que l'Unesco, et plus précisément le BIE, a un rôle important à jouer dans la promotion et la stimulation d'une coopération régionale et internationale grâce à la rédaction et à la dissémination d'études et de rapports choisis mettant en lumière les grandes questions, réalisations et insuffisances reconnues.

La trente-neuvième Session de la Conférence internationale de l'éducation a donc eu une importance internationale considérable.

2. Considérations politiques

La Conférence a fourni à plus d'un délégué une tribune où formuler des considérations politiques pas nécessairement en rapport avec le thème de la Conférence, à savoir, l'éducation pour tous dans le nouvel environnement scientifique et technique. C'est ainsi que l'O.L.P. et les États amis arabes, ont dénoncé l'occupation de leur patrie par Israël; que la Namibie a condamné l'apartheid et que les pays socialistes (et certains autres) ont fait campagne pour la paix et le désarmement.

Malgré les efforts déployés par le Canada pour organiser des réunions des pays occidentaux en vue de coordonner les positions de l'Ouest sur les projets de modification, il n'y a pas eu de réunions de ce genre. Les délégués occidentaux n'ont pas présenté un front uni, ce qui s'est traduit par certaines positions inhabituelles au moment du vote. Ainsi, les États-Unis ont voté contre le Canada sur la question du "travail socialement utile"; le Royaume-Uni, après avoir cherché l'appui des délégués occidentaux s'est retiré sans crier gare, sur la question des lignes directrices en matière de salaires des enseignants; quant à la France, elle a généralement pris une position isolationniste par rapport aux autres pays occidentaux. Le Canada et les pays nordiques ont vibré plus fréquemment à l'unisson.

Il est clair que les États-Unis n'ont pas eu d'influence notable sur la Conférence. Le vide entre les délégués occidentaux en matière de leadership pourrait à l'avenir offrir au Canada l'occasion d'initiatives canadiennes.

3. Contribution du Canada

Voici, en résumé, les réalisations du Canada:

- L'exposé du chef de la délégation du Canada à la séance préliminaire du 19 octobre a été bien accueilli. De nombreux délégués en ont félicité directement Mme DeWare et d'autres Canadiens.
- L'intervention principale à la Commission I, celle de M. Norman Ryan, a également été bien accueillie. Les intervenants se sont référés, par la suite, à la déclaration du Canada et certains pays d'Amérique du Sud ont exprimé leur intérêt particulier. MM. Ryan, Brown et Nicholls sont intervenus à d'autres reprises au cours des discussions de la Commission I.
- L'intervention principale de M. Pat Fleck à la Commission II et les interventions ultérieures de MM. Fleck, Lane, Fenske et Millons ont suscité bien des questions, beaucoup d'échanges d'idées et d'expressions d'intérêt à l'égard des réalisations éducatives au Canada et des vues du Canada en matière d'éducation.
- A la Commission II, sur les neuf modifications proposés par le Canada au projet de recommandation, sept ont été adoptées, en tout ou en partie.

(Des deux modifications canadiennes qui n'ont pas été adoptées, l'une exprimant une préoccupation devant la notion de "travail productif et socialement utile" dans le contexte de l'enseignement primaire et l'autre, dans le contexte de la coopération internationale aurait prévenu un éventuel double emploi des activités du BIE et de l'Unesco).

- La modification proposée par le Canada au sujet de la reconnaissance d'États fédéraux (par opposition à unitaires) a été adoptée.
- Le chef de la délégation du Canada et d'autres délégués ont assisté à plusieurs réceptions organisées par les États membres, notamment la Chine, les États-Unis, la Suisse et la France.
- Le Canada a été l'hôte d'une réception-dîner le vendredi 19 octobre.
- Les délégués du Canada ont participé à un certain nombre de réunions d'information avec d'autres pays, où il a été question de l'éducation au Canada.
- Mme Liliane Beauchamp a été interviewée durant la Conférence par Juana Bestran, de Radio-TV Suisse Romande dans le cadre de la série "La science et l'homme".

Enfin, il y a lieu de signaler que les délégués de nombreux États membres, et dans leurs interventions officielles et dans leurs entretiens directs non officiels, ont été extrêmement flatteurs à l'égard du Canada, de son système scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses agences. Le Canada est particulièrement

félicité pour ses travaux de recherche et développement dans l'étude du langage, les musées des sciences et l'application des technologies nouvelles en éducation. Bon nombre de ces interventions proviennent de délégués d'États membres en développement qui soit ont visité le Canada, soit suivent son évolution grâce à des documents de recherche.

VII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DE LA DELEGATION DU CANADA

La délégation du Canada désire exprimer sa gratitude à M. Tim Douglas, du secrétariat du CMEC, pour la préparation fouillée de la documentation remise aux délégués avant la Conférence; à M. Fernand Tanguay, représentant permanent adjoint, Ministre, et à M. Bob Rochon, conseiller, tous deux de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève, pour leur inappréciable appui tout au long de la Conférence; et à M. Bob Leighton, adjoint administratif auprès du ministre des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, dont l'aide logistique à tous les membres de la délégation a facilité leur pleine participation aux travaux de la Conférence.

La délégation du Canada est consciente également de son avantage, par rapport à la plupart des autres pays, d'avoir à sa tête une ministre élue d'un gouvernement provincial.

La délégation du Canada à la Conférence de 1984 formule les recommandations suivantes:

1. Que soit maintenue la présence du Canada aux conférences internationales sur l'éducation.
2. Que, compte tenu des préoccupations exprimées au sujet des dépenses de l'Unesco, on étudie la possibilité de réduire la taille de la délégation du Canada aux conférences BIE/Unesco.
3. Que l'on s'attache à assurer une certaine continuité au sein des délégations (3 membres au moins) et un équilibre entre anglais/français.
4. Que le chef et (ou) le sous-chef de la délégation à la Conférence de 1986 soit proposé par le CMEC lors de sa réunion de septembre 1985 et confirmé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le plus tôt possible après cette date.
5. Que les autres soient au courant de leur désignation 2 ou 3 mois avant la Conférence de 1986, si possible six mois auparavant, de sorte qu'ils puissent faire partie du Groupe de travail proposé ci-dessous au point 6.
6. Que soit désigné un Groupe de travail (formé du chef ou sous-chef de la délégation, de représentants des provinces, du secrétariat du CMEC, du Secrétariat d'État et du ministère des Affaires extérieures) au moins 6 mois avant la Conférence, en vue de préparer la participation du Canada à la Conférence. L'idéal serait que les membres du Groupe de travail soient les membres désignés de la délégation du Canada à la Conférence de 1986.

Une telle mesure permettrait d'avoir le temps suffisant pour la rédaction, la dernière mise au point et la traduction du rapport du

Canada afin que celui-ci puisse être imprimé à temps et déposé au BIE par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'ouverture de la Conférence de 1986.

Ce délai accordé à la préparation de la Conférence permettrait également de rédiger au Canada l'intervention du Canada en séance plénière, sous sa forme quasi définitive, dans les deux langues officielles, de rédiger les interventions aux Commissions dans les deux langues officielles et de rédiger les projets de modification à l'avant-projet des recommandations internationales de la Conférence. On éviterait ainsi l'imposition de lourdes tâches de rédaction, de mise au point et de traduction aux membres de la délégation pendant leur séjour à Genève.

Tous les délégués auraient le loisir de participer pleinement aux travaux de la Conférence au lieu d'être "séquestrés" à la Mission du Canada pour y accomplir des tâches qu'on aurait pu faire au Canada.

7. Qu'au moins 6 semaines avant la Conférence, les délégués se réunissent à Toronto:

- pour discuter de la documentation préparée par le Groupe de travail
- pour préciser le(s) rôle(s) de chaque délégué
- pour informer les membres des détails d'ordre administratif.

8. Qu'une réunion d'un ou deux jours ait lieu à Genève, avant l'ouverture de la Conférence pour mettre la dernière main aux communications et élaborer les stratégies appropriées.

9. Que l'on tienne compte des procédures (voir recommandation no.6) pour s'assurer que le Canada répond au questionnaire préalable du BIE et que le document du Canada parvienne à Genève avant la Conférence. (Cela a été embarrassant pour le Canada, un des chefs de file en matière d'éducation, de n'avoir pas de rapport prêt à déposer avant la fin de la Conférence).

10. Que, vue que le Canada a le droit d'assister aux réunions du Conseil du BIE en qualité d'observateur, un membre de la Mission du Canada à Genève assiste désormais aux réunions du Conseil, en guise d'attestation de l'intérêt que le Canada porte au BIE.

11. Que, en ce qui concerne la Conférence de l'Unesco à Sofia, à l'automne de 1985:

- un groupe de travail soit constitué au début du printemps de 1985, groupe similaire à celui dont on fait mention au para. 6 ci-dessus.

- le Canada recherche activement un poste au Conseil du BIE. (Cette intention a été portée à la connaissance du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures par le président du Conseil des ministres de l'Éducation en décembre 1984).

La délégation appuie également une recommandation des délégués qui ont assisté à la 38e session de la Conférence internationale de l'éducation de 1981:

"Que, pour faire en sorte qu'un résumé de la conférence soit transmis sans délai aux autorités canadiennes compétentes, les chefs de délégation aux sessions à venir rédigent un compte rendu sommaire et le

fassent parvenir rapidement au Canada. Cette mesure permettra de porter rapidement à la connaissance des intéressés les aspects essentiels de la Conférence dans l'attente du rapport final. Ce compte rendu sommaire peut également servir de base au rapport final de la délégation qui est examiné par la totalité des membres de celle-ci avant que le chef de la délégation le remette au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)".

Un compte rendu sommaire de ce genre a été rédigé à Genève par MM. de Chantal et Millons, dès la clôture de la Conférence de 1984 et envoyé sans délai au Canada par télex.

ANNEXE

RECOMMANDATION N° 74 AUX MINISTRES DE L'EDUCATION
CONCERNANT LA GENERALISATION ET LA RENOVATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
DANS LA PERSPECTIVE D'UNE INITIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE APPROPRIEE

PREAMBULE

La Conférence internationale de l'éducation, dont la trente-neuvième session a été convoquée à Genève par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du 16 au 25 octobre 1984,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier l'article 26 où il est stipulé notamment : "Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire",

Rappelant la résolution 37/178 relative au droit à l'éducation, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session,

Rappelant la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptées par la Conférence générale de l'Unesco à sa onzième session,

Rappelant en outre que l'importance du droit à l'éducation a été soulignée par nombre de conférences intergouvernementales convoquées par l'Unesco, et plus particulièrement par la Conférence internationale de l'éducation à ses trente-septième et trente-huitième sessions, par la Conférence générale de l'Unesco à sa quatrième session extraordinaire (résolutions 2/02, 2/04 et 2/05) et à sa vingt-deuxième session, et par les conférences régionales des ministres de l'éducation des Etats arabes (Abou Dhabi, 1977), d'Asie et du Pacifique (Colombo, 1978), d'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, 1979), d'Europe (Sofia, 1980) et d'Afrique (Harare, 1982),

Notant par ailleurs que la résolution 2/06, adoptée par la Conférence générale à sa quatrième session extraordinaire, met en relief l'importance que revêt l'initiation scientifique et technique à l'école pour le développement des sociétés,

Constatant que, bien que le droit à l'éducation soit généralement reconnu et que des progrès substantiels aient été faits en vue de sa concrétisation dans l'enseignement primaire, de sérieuses disparités demeurent à cet égard entre les pays du monde et au sein de ceux-ci,

Observant que les redoublements, les abandons en cours d'études et les autres formes de déperdition scolaire existent encore dans de nombreux pays, et qu'ils conduisent à un gaspillagé de ressources humaines et matérielles, entravant ainsi le progrès de la démocratisation et de la généralisation de l'enseignement primaire,

Reconnaissant que, pour parvenir à généraliser l'enseignement primaire, là où ce but n'a pas encore été atteint, et à le rénover, il ne suffit pas de mobiliser et de coordonner toutes les ressources nécessaires, mais qu'il est indispensable d'informer et de sensibiliser la population entière afin qu'elle participe activement à ce processus,

Préoccupée par la situation alarmante de l'alphabétisation des adultes dans de nombreux pays en développement et même dans certains pays industrialisés,

Considérant que la généralisation de l'enseignement primaire est la condition préalable de toute élimination définitive de l'analphabétisme, et que la poursuite de l'éducation aux autres niveaux doit être complétée par des efforts tendant à accroître les actions en faveur des adultes pour éliminer l'analphabétisme et l'analphabétisme de retour,

Convaincue en outre que la généralisation de l'enseignement primaire et de nouveaux progrès sur la voie de la démocratisation de l'éducation en général seront le mieux réalisés si la paix, la compréhension internationale et le respect mutuel entre les peuples sont préservés, et que la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement primaire peut jouer un rôle capital à cet égard.

Tenant compte des dispositions constitutionnelles en vigueur dans chacun des Etats membres, des structures de leurs systèmes éducatifs et de leurs besoins en matière d'éducation,

Adopte le 25 octobre 1984, et soumet à l'examen des ministères de l'éducation et des instances et organismes compétents des divers Etats membres, des autres institutions du système des Nations Unies qui ont des responsabilités dans ce domaine, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, la recommandation suivante :

I. GENERALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A. Principes généraux et concepts clés

Le processus de généralisation de l'enseignement primaire devrait s'inspirer des principes généraux et des concepts clés suivants :

1. Le droit à l'éducation est pour chaque enfant un droit fondamental qui doit lui assurer le plein épanouissement de sa personnalité.
2. Ce droit devrait être garanti à tous les enfants en âge de recevoir cet enseignement, sans distinction de race, de nationalité ou d'origine ethnique, de sexe, d'attitude à l'égard de la religion ou de croyance religieuse, d'idéologie, de lieu de résidence, de niveau de ressources ou de situation sociale des parents, et quel que soit leur handicap éventuel.
3. Comme indiqué à l'article 4 de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, l'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire, et il devrait être veillé à l'exécution par tous de cette obligation scolaire prescrite par la loi.
4. La généralisation de l'enseignement primaire ne devrait pas conduire à une baisse de la qualité de l'éducation. Chaque enfant a le droit de recevoir un enseignement de qualité d'une durée suffisante pour assurer son épanouissement global en tant qu'individu et en tant que membre de la société, qui lui transmette les connaissances théoriques et pratiques fondamentales nécessaires dans la vie quotidienne, pour la poursuite des études et pour participer effectivement au développement économique, culturel et social de la communauté locale et de la nation. L'enseignement dispensé devrait tendre à développer au maximum les potentialités, aptitudes et intérêts de l'enfant, à permettre le plein épanouissement de la personnalité humaine et à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; il devrait favoriser la paix, la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations.
5. Dans les politiques et les plans relatifs à l'enseignement primaire, une place particulière devrait être accordée aux élèves venant des groupes défavorisés et notamment les plus démunis. Une attention spéciale devrait être apportée à l'éducation des filles.

- 6.. L'enseignement primaire devrait toujours être dispensé dans un climat affectif positif. Chaque enfant devrait éprouver, à l'école, le sentiment d'être accepté et apprécié, ceci paraissant être un facteur important de l'épanouissement futur de sa personnalité et de l'acquisition du sens de sa propre valeur.
 7. Une attention particulière devrait être accordée aux solutions susceptibles de limiter les mauvais résultats scolaires, les redoublements, les abandons en cours d'études et les problèmes sociaux qui en découlent. A cet égard, les modalités de passage d'une classe à l'autre devraient également être reconsidérées.
 8. L'enseignement primaire devrait apparaître comme un élément fondamental du système général d'éducation ; sa coordination avec d'autres étapes de l'enseignement devrait être renforcée, de même que la continuité des objectifs, des contenus et des structures. Partout où c'est possible, il conviendrait d'offrir à tous les enfants la possibilité de suivre un enseignement préprimaire et des activités éducatives extrascolaires.
 9. Il y a lieu de rechercher, selon les conditions de chaque pays, une complémentarité entre éducation formelle et non formelle au niveau du primaire afin d'aborder ces deux types d'éducation d'une manière plus efficiente et plus efficace. Il faudrait, là où s'est nécessaire, à titre de mesure contribuant à la réalisation de l'objectif de généralisation, établir et maintenir en place un enseignement primaire non formel.
 10. La participation effective de tous les secteurs de la société au processus de généralisation de l'enseignement primaire est une des conditions à remplir pour mener celui-ci à bonne fin.
 11. La généralisation de l'enseignement primaire ne peut être envisagée du seul point de vue quantitatif. L'école primaire, même là où elle n'est pas encore généralisée, nécessite une rénovation continue des buts, des structures, des contenus, des moyens et des méthodes afin d'offrir à tous les enfants les meilleures chances en matière d'éducation.
- B. Mesures et programmes de caractère pratique au niveau national ou à tout autre échelon

Politique et objectifs

12. Dans les Etats membres où l'enseignement primaire n'est pas encore généralisé ou ne l'est qu'en partie, il conviendrait d'adopter des politiques clairement définies qui donneraient la priorité :
 - (a) à la mise en place, dans les meilleurs délais possibles, d'un enseignement primaire accessible à tous ;
 - (b) à la rénovation de l'enseignement primaire afin qu'il assure l'épanouissement des enfants et réponde aux besoins du développement économique, social et culturel des sociétés ;
 - (c) aux mesures particulières sur le plan éducatif en faveur des groupes de population défavorisés ;
 - (d) au renforcement des activités scolaires et extrascolaires d'enseignement primaire qui visent à prévenir l'abus des drogues et à contribuer à la campagne contre les stupéfiants.

13. En application de ces politiques, des objectifs qualitatifs et quantitatifs à long terme devraient être définis en matière de généralisation de l'enseignement primaire et des plans élaborés pour les atteindre, compte tenu de la situation économique, sociale, culturelle et démographique, de même que des contraintes financières et autres (comme le manque d'enseignants, de manuels, de crédits, de bâtiments scolaires et d'équipements).
14. L'investissement éducatif doit être considéré comme prioritaire pour la réussite des mutations technologiques qui s'imposent à nos sociétés.

Groupes défavorisés et groupes spéciaux

15. Une attention particulière devrait être apportée ou continuer d'être apportée à l'éducation des handicapés et des autres groupes d'enfants ayant des problèmes spécifiques, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.
16. Il faudrait s'attacher davantage à apporter aux enfants handicapés une éducation spéciale adaptée aux besoins éducatifs de chacun. En ce qui concerne ceux d'entre eux qui sont en mesure de suivre avec profit l'enseignement des établissements ordinaires, des efforts devraient être faits pour leur permettre de fréquenter ces établissements, compte tenu des conditions régnant réellement dans chaque pays. Chaque fois que la situation l'exige, des facilités d'accès dans les établissements scolaires, y compris les internats, devraient être aménagées à leur intention.
17. Il faut assurer aux enfants de migrants ou de réfugiés l'égalité de droit à un enseignement primaire, tout en leur permettant de conserver des liens avec leur langue et leur culture d'origine.
18. Les personnels de l'éducation qui s'occupent d'enfants handicapés devraient recevoir une formation théorique et pratique adaptée à ce type de responsabilité.

Absentéisme, redoublements et échecs scolaires

19. Des mesures appropriées et efficaces devraient être prises pour réduire l'absentéisme, les redoublements, les échecs ou les mauvais résultats et les autres formes de déperdition scolaire et parvenir ainsi à la généralisation de l'enseignement primaire.
20. Au nombre de ces mesures peuvent figurer :
 - (a) l'adoption d'une législation relative à la fréquentation scolaire ;
 - (b) l'élargissement de la notion de gratuité de l'enseignement à la gratuité des manuels et fournitures scolaires ;
 - (c) l'octroi d'une aide matérielle, sur des fonds publics ou privés, aux enfants des familles les plus démunies ;
 - (d) la prise en compte, notamment dans le cadre de la formation des enseignants, d'une meilleure connaissance des conditions de vie et des motivations des enfants des familles les plus démunies ;
 - (e) l'amélioration du contenu et des méthodes de l'enseignement, ainsi que des pratiques d'évaluation, dans le sens d'une meilleure adaptation à l'âge, aux spécificités, aux aptitudes et aux intérêts de l'enfant ;
 - (f) l'organisation d'actions de soutien faisant partie intégrante du dispositif éducatif ;
 - (g) la création de communautés scolaires associant les enfants, les éducateurs, les parents et les représentants de leur environnement social et culturel.

21. Il devrait être rappelé aux parents qu'ils sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. Des mesures devraient être prises pour les rendre conscients de l'importance de la fréquentation scolaire et les familiariser avec le développement de l'enfant et les processus éducatifs.
22. Toute recherche sur les causes de la déperdition scolaire et toute réflexion sur les solutions à adopter méritent d'être encouragées.

Maîtres et administrateurs de l'enseignement primaire

23. Au niveau de l'enseignement primaire, les qualités humaines et professionnelles des maîtres restent les facteurs importants qui déterminent le succès de l'enseignement.
24. Des mesures adéquates (notamment d'ordre financier) devraient être prises pour pallier, le cas échéant, la pénurie d'instituteurs et accroître le recrutement de maîtres qualifiés à mesure que l'enseignement primaire se développe.
25. Des mesures devraient être prises pour assurer aux enseignants un niveau de vie adéquat et pour valoriser leur rôle dans la société. Leurs rémunérations devraient être au moins équivalentes à celles dont bénéficient d'autres professions et d'autres postes de niveau analogue. Une attention particulière devrait être portée à ceux qui sont en poste dans des régions lointaines et isolées.
26. La plus grande attention doit être vouée au choix et à la formation des enseignants, ainsi qu'à leur perfectionnement continu en veillant à accorder davantage d'importance à l'acquisition du type de personnalité et du profil nécessaires et appropriés à l'enseignement primaire :
 - La formation des maîtres de l'enseignement primaire et des responsables de l'administration scolaire devrait être améliorée et développée en recourant, par exemple, à des moyens tels que la formation et l'inspection en cours d'emploi, les cours par correspondance, etc.
 - Les programmes de formation préalable des maîtres de l'enseignement primaire devraient mettre l'accent sur les matières de base et sur le désir d'apprendre. L'expérimentation de nouveaux cours et de nouvelles méthodes devrait être encouragée.
 - Des cours et des séminaires devraient être organisés à l'intention des enseignants et des administrateurs en exercice pour qu'ils puissent suivre l'évolution des contenus et des méthodes de l'enseignement primaire ; la possibilité devrait notamment leur être offerte de suivre des cours de formation complémentaire gratuits.
27. Des mesures appropriées devraient être prises pour faire en sorte que l'administration scolaire réponde de façon plus souple et plus satisfaisante aux besoins, en vue de parvenir à la généralisation de l'enseignement primaire en combinant le mieux possible l'approche centralisée et l'approche décentralisée, à la discrétion de chaque Etat membre. Le rôle de l'inspection est avant tout d'évaluer le système éducatif et de faire des propositions pour son amélioration. Cela implique que les agents chargés de ces fonctions aient le haut niveau de formation requis et disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

II. RENOVATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A. Principes généraux et concepts clés

La rénovation de l'enseignement primaire devrait s'inspirer des principes généraux et des concepts clés suivants :

28. La rénovation est une condition nécessaire pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire et un facteur important pour sa généralisation.
29. La rénovation ne devrait pas être comprise comme une réforme localisée dans le temps, mais comme un processus de changement continu portant sur les buts et les objectifs, les structures, les contenus, les méthodes et la gestion de l'enseignement primaire, etc.
30. Le processus de rénovation de l'enseignement primaire devrait :
 - (a) encourager l'association étroite et la participation active de tous les intéressés : autorités scolaires, enseignants, parents, élèves, leurs organisations respectives, et les membres de la collectivité en général ;
 - (b) prévoir la révision des programmes et des méthodes en fonction des évolutions actuelles de la connaissance scientifique et technologique, des modifications des conditions socio-économiques et du milieu, et des acquis de la recherche psychologique et pédagogique sur le développement de l'enfant ;
 - (c) examiner l'utilisation des technologies éducatives pour contribuer à élaborer un programme d'apprentissage peu coûteux et de qualité, dans le contexte du nouvel "environnement scientifique et technologique", sans toutefois encourager le système à se mettre en position de subordination par rapport à ces ressources ;
 - (d) mobiliser des ressources non traditionnelles pour atteindre l'objectif de la généralisation de l'enseignement primaire : formulation de nouvelles mesures d'incitation à la participation, formation de différents types de personnel de l'éducation, etc.

B. Mesures et programmes de caractère pratique

31. L'enseignement primaire devrait apporter à chaque enfant les connaissances, les compétences et les valeurs dont il a besoin pour favoriser son développement dans toutes ses composantes - corporelle, affective, sociale, intellectuelle et spirituelle.
32. Une action cohérente devrait être menée en matière de rénovation de l'enseignement primaire pour garantir à tous les enfants une éducation de qualité répondant à leurs besoins propres, aux attentes de leurs parents et aux valeurs de la société et de l'individu.
33. Au nombre des priorités essentielles de l'enseignement primaire devrait figurer l'enseignement des langues, une attention particulière étant portée aux langues nationales et, dans certains cas, à la langue du pays d'origine des enfants de migrants. Un équilibre et une articulation devraient être recherchés entre les différentes composantes et disciplines des programmes.
34. Lorsque de nouveaux éléments sont ajoutés aux programmes scolaires, il faut veiller à les intégrer harmonieusement dans les autres activités et à ne pas surcharger les enfants.

III. INITIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE APPROPRIÉE

A. Principes généraux et concepts clés

L'initiation scientifique et technique, dans l'enseignement primaire, devrait s'inspirer des principes généraux et des concepts clés ci-après :

35. L'initiation scientifique et technique compte parmi les aspects de la rénovation de l'enseignement primaire dont l'importance est cruciale. A ce titre, elle devrait être développée à la lumière du progrès scientifique et technologique et des exigences de l'épanouissement global de la personnalité de l'enfant, de la vie de l'individu et de celle de la société.
36. L'initiation scientifique et technique est liée à des questions générales comme la nécessité de créer un environnement scientifique et technologique favorable et à des questions plus spécifiques comme la réforme des programmes scolaires, l'utilisation de la science et de la technologie dans l'enseignement primaire, les compétences techniques à acquérir pour comprendre la valeur culturelle du travail productif et socialement utile, la formation et le perfectionnement des maîtres du primaire dans le domaine de la science et de la technologie.
37. L'initiation scientifique et technique devrait viser à développer chez l'enfant des attitudes scientifiques telles que la créativité, l'esprit critique, l'objectivité, la rigueur, à lui faire acquérir des aptitudes et des compétences adaptées à son développement intellectuel et physique, à partir de son environnement immédiat et des notions scientifiques et techniques de base.
38. L'initiation scientifique et technique devrait s'attacher principalement à provoquer des interactions constructives entre les élèves et leur cadre de vie, tant naturel qu'artificiel, à développer chez tous les élèves, sans distinction de sexe, une attitude positive à l'égard de la science et de la technologie, à faire comprendre et sentir aux enfants l'objet et les incidences sociales des technologies et des applications scientifiques nouvelles, à susciter chez eux une attitude saine à l'égard de la nature, pour promouvoir la poursuite d'études et d'occupations faisant intervenir la science et la technologie, et les préparer ainsi à la vie dans la société moderne.
39. Des spécialistes de la science et de la technologie devraient participer, aux côtés d'enseignants expérimentés, à l'élaboration des plans et programmes d'enseignement afin que ceux-ci reflètent l'évolution des connaissances scientifiques et technologiques.
40. Lorsque des innovations sont introduites dans l'enseignement des sciences et de la technologie il conviendrait qu'elles soient progressives et que, s'il y a lieu, elles s'opèrent dans un premier temps à l'échelle d'établissements pilotes, de manière à en apprécier la qualité et l'efficacité.

B. Mesures et programmes de caractère pratique

41. Lorsque ce n'est pas déjà un aspect de la politique générale de l'éducation, il faudrait élaborer une politique de l'enseignement des sciences et de la technologie. Celle-ci devrait encourager, quand il y a lieu, une mobilisation nationale en faveur de l'enseignement des sciences et de la technologie :
 - en introduisant ou en développant l'enseignement approprié des sciences et de la technologie dans tous les établissements du premier degré et à l'intention de tous les enfants ;
 - en créant un climat favorable à la rénovation et au développement des programmes scolaires, des matériels didactiques et des méthodes pédagogiques adaptés à ce type d'enseignement ;
 - en consacrant à cette tâche les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;

- en assurant la coordination la plus étroite possible entre l'enseignement et les activités scolaires et extrascolaires pour faire en sorte que les ressources disponibles soient efficacement utilisées ;
 - en sensibilisant les responsables de la gestion et de l'administration de l'éducation , les enseignants et leurs organisations et les parents à l'importance de l'enseignement des sciences et de la technologie.
 - en commençant à enseigner, sans aucune discrimination, les rudiments de l'informatique dès les premières années de l'école.
42. L'approche de l'enseignement des sciences et de la technologie devrait être aussi interdisciplinaire que possible de sorte que les connaissances communes à différents domaines d'études puissent être utilisées et contribuer ainsi à faire comprendre à l'enfant les divers aspects des sciences et de la technologie.
 43. Une attention particulière devrait être accordée à l'application de méthodes pédagogiques adaptées à ce niveau et à ce type d'enseignement. Les sciences et la technologie devraient autant que possible être enseignées en se fondant sur les méthodes actives d'enseignement, sur les observations de l'élève, les méthodes expérimentales, les activités sur le terrain et les expériences simples. Pour compléter l'enseignement scolaire, des visites d'ateliers, d'usines, de musées, d'expositions et des activités périscolaires de caractère scientifique et technique pourront être organisées.
 44. Il faudrait promouvoir la production, pour l'enseignement des sciences et de la technologie, d'un équipement peu coûteux faisant appel aux matériaux et aux ressources disponibles sur place. Cela serait plus aisé si chaque école établissait des liens institutionnels avec des centres de production ou de services situés dans sa région.
 45. Pour aider les enfants du primaire à mieux assimiler les connaissances théoriques et pratiques, il faudrait s'employer, en conformité avec les coutumes et pratiques nationales, à encourager la préparation et la production de manuels et de matériels pédagogiques adaptés à l'enseignement des sciences et de la technologie dans les langues nationales ou dans la langue maternelle des enfants. Il est nécessaire d'élaborer dans un grand nombre de langues nationales des glossaires de termes indispensables à l'enseignement des sciences et de la technologie.
 46. Les programmes de formation pédagogique initiale et en cours d'emploi devraient être renforcés et renouvelés en y introduisant des matières et des méthodes adaptées à l'enseignement des sciences et de la technologie. Les futurs maîtres du primaire devraient également être initiés aux techniques qui permettent d'intégrer les notions scientifiques et technologiques aux autres disciplines de l'enseignement primaire. Les cours organisés à l'intention des maîtres du primaire en exercice devraient comporter des éléments relatifs aux contenus et aux méthodes de l'enseignement des sciences et de la technologie. Des cours devraient également être organisés à l'intention des professeurs de sciences et de technologie qui peuvent être appelés à enseigner ces matières dans des écoles primaires. Il serait souhaitable que le corps enseignant soit en contact permanent avec les milieux scientifiques et techniques locaux.
 47. Il faudrait organiser, à l'intention des maîtres du primaire, en tant que de besoin, des séminaires et des ateliers de réflexion sur l'organisation d'activités extrascolaires propres à apporter une contribution à l'enseignement des sciences et de la technologie dans le cadre local.
 48. L'initiation scientifique et technique devrait se fonder et s'appuyer sur des activités de recherche et d'évaluation dans des domaines comme les contenus, les méthodes et les équipements pour l'enseignement des sciences et de la technologie, sur l'articulation entre ce type d'enseignement et le développement général de l'enfant, et sur la contribution que des conditions d'apprentissage appropriées aux sciences et à la technologie peuvent apporter à la maîtrise des savoir-faire de base.

IV. COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

49. La coopération à l'échelon régional, sous-régional et international est une condition importante de la réalisation des objectifs de la généralisation et de la rénovation de l'enseignement primaire. Les pays en développement sont très désavantagés par rapport au progrès scientifique et technologique. Il est donc important que la coopération multilatérale et internationale soit intensifiée et renforcée dans ce domaine. Le rôle croissant de la coopération bilatérale et régionale devrait être particulièrement souligné ; l'échange d'idées, d'informations et de matériels aux niveaux sous-régional et régional peut contribuer notablement au processus de rénovation sous tous ses aspects.
50. La coopération bilatérale, multilatérale, sous-régionale, régionale et internationale devrait comprendre les éléments suivants :
- (a) échange systématique d'idées et d'informations grâce à l'organisation de séminaires, d'ateliers et d'autres réunions, à l'élaboration et à la diffusion de publications, de matériels et de documents appropriés, et au développement de centres et de réseaux de documentation et d'information pédagogiques ;
 - (b) échange systématique de personnes - élèves, enseignants, futurs enseignants et autres personnels de l'éducation - grâce à des bourses d'études et des bourses de voyage si possible allouées aux équipes éducatives engagées dans des projets d'innovation ;
 - (c) intensification, au niveau régional, par l'intermédiaire des réseaux régionaux d'innovation éducative en vue du développement, des commissions nationales pour l'Unesco ou autres mécanismes, des projets de recherche en commun, notamment sur des questions liées à l'enseignement des sciences et de la technologie ;
 - (d) élaboration conjointe, chaque fois que les conditions s'y prêtent et que cela est souhaitable, de programmes communs, de manuels, d'équipements et de matériels pédagogiques destinés à être utilisés par plusieurs pays appartenant à la même région et/ou parlant la même langue ;
 - (e) encouragement, quand il y a lieu, à la mise en place de structures régionales de formation et de recherche dans les domaines de l'administration et de la planification du développement de l'enseignement primaire, dans le cadre d'une stratégie globale visant à développer et à rénover cet enseignement tout en s'attachant à éliminer l'analphabétisme.
51. Dans le cadre défini par ce thème spécial de la Conférence, l'Unesco devrait s'efforcer :
- (a) d'encourager entre les Etats membres, en particulier par l'intermédiaire du Bureau international d'éducation, l'échange d'informations nécessaires pour faciliter la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire ;
 - (b) d'apporter un appui, sur demande, par diverses formes de coopération technique, à la mise au point de manuels, d'équipements scolaires et d'autres matériels pédagogiques pour les écoles primaires, et en particulier de matériels et d'équipement bon marché pour l'enseignement des sciences et de la technologie dans les établissements du premier degré ;

- (c) de continuer à élaborer du matériel de référence et des manuels destinés aux professeurs de sciences et de technologie de l'enseignement primaire ;
 - (d) d'organiser des conférences, des réunions et des séminaires à l'échelon international et régional sur des questions relatives à l'enseignement primaire, en vue de contribuer à sa généralisation ;
 - (e) de continuer à développer, en les coordonnant ses activités concernant l'enseignement primaire dans les différentes régions et de les relier aux programmes d'autres organisations oeuvrant à l'échelon international et régional ;
 - (f) de passer en revue et de diffuser les résultats des expériences menées dans les différents pays en matière d'enseignement intégré des sciences ;
 - (g) de poursuivre son action en vue d'assurer la pleine jouissance des droits fondamentaux à l'éducation aux groupes de population qui, pour une raison ou une autre, en sont privés à travers le monde du fait de facteurs internationaux.
52. Le Bureau international d'éducation, en coopération et coordination avec d'autres unités de l'Unesco, devrait :
- (a) veiller tout particulièrement, dans le cadre du Réseau international d'information en matière d'éducation (INED), à encourager et à faciliter l'échange d'informations sur les questions touchant à l'enseignement primaire, en portant une attention particulière aux pays en développement et à ceux qui ont récemment accédé à l'indépendance ;
 - (b) renforcer son centre automatisé de documentation pédagogique et ses liens avec les centres nationaux, de façon à enrichir la base de données à l'aide d'informations plus complètes en provenance des Etats membres, particulièrement sur l'enseignement primaire, et à mettre cette base de données, sous une forme utilisable, à la disposition des autorités scolaires et des centres de documentation des Etats membres ;
 - (c) accorder plus de place à l'enseignement primaire dans ses programmes d'étude, de documentation et d'information, et favoriser la plus large diffusion des expériences de pointe dans ce domaine, durant l'exercice biennal 1986-1987.



60984 81800

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20025908 6

DOCS

CA1 EA 84R26 FRE

Conference internationale de
l'education (39eme : 1984 : Geneve
Suisse)

Rapport de la delegation du Canada
a la 39e session de la Conference
internationale de l'education